



# **Plan d'action 2015-2018 du SCT pour les langues officielles**

Publié : le 2016-01-14

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2016

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N<sup>o</sup> de catalogue [Click here to enter text.](#)

ISSN: **2561-8369**

Ce document est disponible sur [Canada.ca](http://Canada.ca), le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: TBS Official Languages Action Plan - 2015-18



# Plan d'action 2015-2018 du SCT pour les langues officielles

## 1. Contexte

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) est l'organe administratif du Conseil du Trésor. Il appuie les membres du Conseil du Trésor et renforce le mode de gestion du gouvernement pour assurer une utilisation judicieuse des deniers publics et obtenir des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

En tant qu'organisme central, le SCT assure le leadership et l'orientation concernant les fonctions de gestion dans les ministères et les organismes, et prône une saine gestion des ressources gouvernementales. Même si le Secrétariat du Conseil du Trésor – par l'intermédiaire du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH) – est chargé de l'orientation et de la coordination générales des politiques et des programmes du gouvernement du Canada liés à l'application des parties IV, V et VI de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), le présent plan porte sur le rôle du SCT, à titre de ministère, dans la promotion et la modélisation de l'excellence dans la gestion du secteur public. Le plan énonce en outre les engagements du SCT relativement à ses obligations aux termes de la partie VII de la LLO et décrit les outils fournis pour appuyer les employés dans la promotion du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), et la promotion de la dualité linguistique.

À titre d'institution fédérale assujettie aux exigences de la Loi, le SCT est déterminé à obtenir des résultats concrets à l'égard de la mise en œuvre de la LLO selon les énoncés suivants :

- le public a, au Canada, le droit de communiquer avec les institutions fédérales et d'en recevoir les services dans la langue officielle de son choix (partie IV);
- les employés des institutions fédérales qui occupent un poste bilingue ou un « poste réversible »<sup>1</sup> ont le droit d'utiliser l'une ou l'autre des langues officielles au travail (partie V);
- les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise ont des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales (partie VI);

- favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement, ainsi que promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne (partie VII).

Le présent plan d'action établit l'orientation stratégique du SCT et les principaux engagements prévus relativement aux langues officielles pour 2015-2018. Les engagements décrits dans ce plan permettront au SCT de respecter la LLO.

## 2. Vision

Le *Plan d'action pour les langues officielles 2015-2018* vise à créer un environnement et une culture qui favorisent l'utilisation des deux langues officielles à tous les niveaux de l'organisation.

En tant que ministère, le SCT vise à donner l'exemple en matière de promotion et de l'utilisation des deux langues officielles. Le but du Plan d'action pour les langues officielles consiste à favoriser l'excellence et à aider l'organisation à respecter ses obligations en matière de langues officielles. Toutefois, nous n'y arriverons que :

- si des principes et des mesures sont en place pour créer un milieu de travail propice à l'emploi du français et de l'anglais;
- si les membres du personnel connaissent les outils et les services mis à leur disposition;
- si les membres du personnel connaissent et comprennent leurs obligations ainsi que reconnaissent les possibilités et difficultés.

Les engagements décrits dans le *Plan d'action pour les langues officielles 2015-2018 du SCT* s'appliquent aux employés, aux gestionnaires et aux cadres supérieurs. Le plan atteindra ses objectifs uniquement si les membres du personnel à tous les échelons s'enorgueillissent et assument la responsabilité de leurs actions en ce qui a trait à l'utilisation des deux langues officielles dans le milieu de travail. Ensemble, nous pouvons contribuer à réaliser la vision de créer une culture qui favorise l'utilisation des deux langues officielles à tous les échelons de l'organisation.

(Consulter l'annexe pour obtenir des détails sur les rôles et responsabilités des divers intervenants du SCT.)

Les engagements du SCT relativement au bilinguisme doivent faire partie intégrante de la culture organisationnelle du SCT. L'adoption d'une culture qui met en valeur le bilinguisme aidera à faire du SCT un milieu de travail de choix qui attire et retient des personnes hautement qualifiées, accroîtra l'uniformité à l'échelle du SCT, et créera des occasions qui

favorisent l'acquisition de connaissances et renforcent l'engagement de tous les intervenants, et ce, dans l'objectif de faire du SCT un modèle d'excellence en matière de langues officielles pour les autres ministères.

### 3. Approche

Dans le cadre de l'élaboration du présent plan d'action, une approche globale a été suivie pour recenser les engagements entérinés par l'ensemble du SCT. Cette approche comprenait les mesures suivantes :

- la recherche et l'analyse de ses activités (p. ex., celles entreprises dans le cadre du Plan d'action de 2012-2015);
- un examen des pratiques exemplaires dans d'autres ministères, en particulier dans d'autres organismes centraux;
- la consultation des employés par le truchement d'un sondage portant sur la satisfaction à l'égard de la langue de travail, qui a été distribué à un échantillon d'employés du SCT;
- une séance de remue-méninges des membres du Comité consultatif ministériel sur les langues officielles;
- l'identification des objectifs de l'initiative Objectif 2020 qui se rapportent aux langues officielles;
- la suite donnée aux recommandations au SCT dans le Rapport annuel du commissaire aux langues officielles de 2013-2014;
- l'analyse des résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2014;
- des consultations auprès des CLOSM;
- une présentation à l'intention de la secrétaire et du Comité exécutif (COEX).

Ce plan d'action, qui tient compte des obligations du SCT aux termes des parties IV, V, VI et VII de la LLO, donne aux employés, aux gestionnaires et aux cadres supérieurs les outils et les activités qui les aideront à s'acquitter de leurs obligations et responsabilités. En tenant compte des enjeux relevés, en misant sur les réalisations et en respectant les obligations énoncées dans la LLO, le *Plan d'action pour les langues officielles 2015-2018* donne une orientation pour entraîner le changement et l'amélioration, en plus de fournir des résultats.

Afin de veiller à ce que le SCT donne suite à ses engagements, le Plan d'action est structuré de façon à :

- inclure un nombre raisonnable d'activités concrètes qui, dans la mesure du possible, auront des résultats mesurables;

- relever les activités ministérielles et sectorielles;
- encourager la souplesse et l'innovation à tous les niveaux, puis à veiller à ce que les parties IV, V, VI et VII de la LLO soient prises en considération.

Puisque le Plan d'action est harmonisé au cycle de planification triennal du SCT, les engagements qui y sont pris feront l'objet d'un suivi régulier au moyen des méthodes existantes en la matière. Celles-ci faciliteront non seulement la surveillance des progrès, mais feront également en sorte que le SCT puisse répondre de façon rationalisée aux demandes de reddition de comptes du Commissariat aux langues officielles, du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines et de Patrimoine canadien.

Ce plan est un document évolutif qui sera examiné et actualisé à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

## 4. Environnement du SCT

Le SCT est bien placé pour instaurer une culture qui endosse totalement l'importance de maintenir un environnement propice à l'emploi des deux langues officielles. De nombreux facteurs contribuent actuellement au succès du SCT à promouvoir les langues officielles, notamment :

- une bonne représentation d'employés francophones et anglophones ainsi qu'une solide image du bilinguisme;
- son emplacement dans une région bilingue;
- un effectif axé sur les résultats et qui est déterminé à apprendre;
- une administratrice générale qui est déterminée à communiquer dans les deux langues officielles;
- le Centre d'excellence en langues officielles, qui fait partie du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines.

Malgré ces facteurs, le SCT doit néanmoins continuer d'apporter des améliorations dans des secteurs, notamment :

- l'utilisation des deux langues officielles pendant les réunions de l'organisme et des secteurs;
- l'utilisation des deux langues officielles dans les activités quotidiennes, y compris au cours des discussions informelles.

Avec ce plan d'action, le SCT s'est engagé à tenir compte des exigences énoncées dans les parties IV, V, VI et VII de la LLO, à créer et à améliorer les outils et activités qui favorisent et facilitent l'utilisation des deux langues officielles et à communiquer plus efficacement avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

# Activités du Plan d'action

## Gestion de programme – Leadership

Objectif : Devenir un modèle d'excellence en matière de langues officielles (LO) en assurant le leadership de l'administration du programme des LO au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT)

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
<b>A) Les dirigeants créent un milieu de travail propice à l'utilisation efficace des deux langues officielles</b>	<b>1. Présentation au Comité exécutif (COEX) du SCT sur l'état des langues officielles au Ministère, y compris la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (LLO), pendant les périodes clés de planification et de production de rapports</b>	Champion des langues officielles	Deux fois par année (au minimum)
	<b>2. Les secteurs intègrent les activités liées au Plan d'action pour les LO à leur planification.</b>	Responsables de secteur	Continu
	<b>3. Intégrer les objectifs liés aux LO dans les ententes de rendement des cadres supérieurs et des membres du groupe EX</b>	Responsables de secteur	Annuellement en avril
	<b>4. Le Comité consultatif sur les langues officielles du SCT continue de se réunir régulièrement pour discuter des initiatives et des préoccupations en matière de LO</b>	Comité consultatif ministériel	Continu
	<b>5. Les gestionnaires continuent de discuter avec les employés des besoins en matière de LO et de la contribution à un milieu de travail bilingue à laquelle ils s'attendent et, au besoin, déterminent les activités d'apprentissage et de maintien des LO à inclure dans les ententes de gestion du rendement (EGR) des employés.</b>	Gestionnaires et superviseurs	Continu

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
	6. Désigner bilingues toutes les réunions officielles des comités de gouvernance. Les attentes en matière de LO à l'égard des membres et présidents de comité, des personnes responsables des points à l'ordre du jour et des présentateurs seront précisées dans le mandat de chaque comité et devraient être en place d'ici le 30 avril 2015	Administrateur général	Continu

## **Les administrateurs généraux veillent à ce que le public puisse communiquer avec les bureaux désignés et en recevoir les services dans la langue officielle de son choix (partie IV de la *Loi sur les langues officielles*)**

Objectif : Continuer d'offrir un service exemplaire au public conformément à la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
<b>B) Les clients reçoivent des services et des communications dans la langue</b>	1. Continuer de maintenir le site Web du SCT en français et en anglais simultanément et d'offrir une qualité égale de son contenu dans les deux langues	Communications stratégiques et affaires ministérielles (CSAM)	Continu
	<p>2 Offre active : Indiquer clairement visuellement et oralement que les membres du public peuvent communiquer en français ou en anglais et obtenir des services d'un bureau désigné dans l'une ou l'autre de ces langues. Des moyens sont pris pour s'assurer que les services sont disponibles dans la langue officielle choisie.</p>		

<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier et indicateurs d'avancement</b>
<b>officielle de leur choix.</b>	<b>2. Poursuivre le maintien d'un service exemplaire au téléphone (numéro 1-800 pour les demandes du public)</b>	Responsables de secteur / CSAM	Continu
	<b>3. Continuer de veiller à ce que les communications du SCT avec le public ainsi que les services offerts soient toujours disponibles dans les deux langues officielles</b>	Responsables de secteur	Continu
	<b>4. Mettre à jour et promouvoir un outil didactique afin de fournir au public des « offres actives »<sup>2</sup> de service dans les deux langues officielles</b>	Division des ressources humaines (DRH) / CSAM	31 mars 2016
	<b>5. Promouvoir l'utilisation de l'énoncé suivant dans les blocs-signatures des employés occupant des postes bilingues : « Please do not hesitate to reply in the official language of your choice./ N'hésitez pas à répondre dans la langue officielle de votre choix. »</b>	DRH / Secteur des services ministériels (SSM)	Continu

<sup>2</sup> Offre active : Indiquer clairement visuellement et oralement que les membres du public peuvent communiquer en français ou en anglais et obtenir des services d'un bureau désigné dans l'une ou l'autre de ces langues. Des moyens sont pris pour s'assurer que les services sont disponibles dans la langue officielle choisie.

## Promouvoir un milieu de travail propice à l'emploi des deux langues officielles (partie V de la *Loi sur les langues officielles*)

Objectif : Devenir un modèle d'excellence en LO pour d'autres ministères en créant un environnement et une culture qui favorisent l'emploi des deux langues officielles grâce à une sensibilisation accrue et à un engagement, de même qu'à des outils et des services améliorés qui préconisent et facilitent cet emploi

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
<b>C) Le SCT maintient une culture organisationnelle propice à l'utilisation des deux langues officielles</b>	1. Publier le Plan d'action et le bilan annuel, ainsi que le rapport de progrès sur les LO sur l'InfoSite	DRH / CSAM	Annuellement
	2. Avant d'entamer un processus de dotation, vérifier que le profil linguistique des postes « comparables à EX » <sup>3</sup> et « non-EX de niveau supérieur - niveaux 1 et 2 » <sup>4</sup> comportant des fonctions de supervision est bilingue au niveau CBC.	Responsables de secteur / Gestionnaires	Continu
	3. Veiller à ce que le SCT offre aux dirigeants et employés d'autres institutions fédérales la possibilité d'employer l'une ou l'autre des langues officielles lorsqu'il prescrit ou fournit des services à ces autres institutions, notamment en s'assurant que les instructions, directives et communications sont communiquées ou transmises simultanément dans les deux langues officielles	Responsables de secteur	Continu

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
	<b>4. Veiller à ce que les services centraux et personnels <sup>5</sup> soient offerts et fournis dans les deux langues officielles, et mettre en place des mesures administratives <sup>6</sup> au besoin</b>	Gestionnaires	Continu
	<b>5. Organiser des activités visant à promouvoir Les Rendez-vous de la Francophonie et la Journée de la dualité linguistique</b>	DRH / Responsables de secteur / Champion des LO / CSAM	Les événements ont lieu annuellement en mars et en septembre
	<b>6. Reconnaître l'excellence en utilisation et promotion des deux langues officielles au SCT</b>	Champion des LO / DRH	31 mars 2016
	<b>7. Encourager les employés à utiliser la langue officielle de leur choix :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux réunions</li> <li>• pendant les rencontres individuelles avec les gestionnaires, y compris pour les EGR</li> <li>• au moment de la préparation de documents écrits, comme des courriels</li> </ul>	Gestionnaires	Continu
	<b>8. Promouvoir le recours à des messages d'absence bilingues en fournissant aux employés des exemples par l'entremise de <i>SCT En bref</i> et sur la page des LO de l'InfoSite</b>	DRH / CSAM	Semestriel

<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier et indicateurs d'avancement</b>
	<b>9. Échéancier et indicateurs d'avancement 9</b> Élaborer et promouvoir un formulaire pour aider les gestionnaires à établir les exigences linguistiques et le profil linguistique des postes	DRH	2016-2017
	<b>10. Lancer un sondage sur la langue de travail au SCT</b>	Responsables de secteur / DRH	2016–2017
<b>D) Les employés et les gestionnaires ont accès à un programme de formation et de maintien linguistiques et ont des possibilités de perfectionnement</b>	<b>1. Aider les employés occupant un poste bilingue de niveau « comparable à EX » et de « non-EX de niveau supérieur - niveaux 1 et 2 » comportant des fonctions de supervision à maintenir le niveau CBC :</b>	Responsables de secteur / DRH	Continu
	• <b>Rappel semestriel aux secrétaires adjoints</b>	Responsables de secteur / DRH	Semestriel
	<b>2. Promouvoir l'usage des deux langues officielles en milieu de travail en consultant les outils sur les LO, y compris le Guide à l'intention des gestionnaires du SCT sur les langues officielles dans la gestion des ressources humaines</b>	DRH	Annuellement
	<b>3. Fournir aux gestionnaires l'outil en ligne du Commissariat aux langues officielles, Pratiques efficaces en matière de formation linguistique, et tenir des séances d'information sur cet outil</b>	DRH	2017–2018

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
	<p><b>4. Donner la possibilité aux employés d'inclure dans leur Plan d'apprentissage personnel des cours faisant partie du Programme centralisé de formation linguistique ou de participer à des activités d'apprentissage non officielles hors des salles de classe. Par exemple :</b></p>	Gestionnaires	Annuellement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation liée au travail dans leur deuxième langue officielle</b></li> </ul>	Gestionnaires	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évaluation préalable pour confirmer le maintien d'un niveau linguistique</b></li> </ul>	DRH	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rencontre semestrielle avec les participants au programme de formation et de maintien linguistiques (suivis, encouragements, prix de reconnaissance, outils, rétroaction, bilans, etc.)</b></li> </ul>	DRH	Semestriel
	<p><b>5. Offrir aux employés des occasions de participer au Programme de jumelage linguistique afin de pratiquer leur seconde langue officielle</b></p>	Gestionnaires	Continu
	<p><b>6. Élaborer et distribuer une trousse d'orientation en LO pour aider les employés qui entreprennent un programme de formation ou de maintien linguistique à se préparer.</b></p>	DRH	2016–2017

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
	<p>7. Promouvoir l'utilisation du compte de courriel générique du Programme de formation linguistique du SCT pour fournir des commentaires, de la rétroaction et des suggestions sur la formation linguistique afin d'améliorer le programme.</p>	DRH	2016–2017
	<p>8. Fournir des outils et des ressources pour inciter tous les employés à utiliser les deux langues officielles, et les afficher sur l'InfoSite :</p>	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et promouvoir une affiche électronique qui invite les collègues à s'exprimer dans l'une ou l'autre des langues officielles</li> </ul>	DRH	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des rencontres à l'heure du lunch (p. ex., visionner de courts métrages)</li> </ul>	DRH	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les pratiques exemplaires en matière de LO dans le <i>SCT En bref</i> ou dans les messages <i>À la une!</i></li> </ul>	DRH	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer, afficher dans l'InfoSite et mettre régulièrement à jour un lexique bilingue du vocabulaire technique et d'autres termes d'usage courant au SCT</li> </ul>	DRH	Continu

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un programme de jumelage linguistique. Jumeler des employés anglophones et francophones pour leur permettre d'améliorer leurs connaissances de leur langue seconde               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Appeler ce programme « Défi TOP niveau » (pour Tolérance, Ouverture et Patience)</li> </ul> </li> </ul>	DRH	2015–2016
	<p>9. Permettre aux employés de personnaliser leurs messages lorsqu'ils sont en formation linguistique ou participent à un programme de maintien linguistique (p. ex., « Veuillez m'aider à communiquer dans ma langue seconde. »)</p>	DRH	2017–2018
	<p>10. Offrir aux employés des évaluations de LO informelles pendant et après la formation linguistique pour mesurer les progrès accomplis dans leur langue seconde</p>	DRH	Continu

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
--------------------	-----------	-------------	--

**Fournir des chances égales et une participation équitable aux Canadiennes et Canadiens d'expression française et d'expression anglaise (partie VI de la *Loi sur les langues officielles*)**

Objectif : Continuer d'offrir des chances égales et d'assurer une participation équitable des Canadiennes et Canadiens d'expression française et d'expression anglaise

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
E) Les secteurs du SCT sont représentatifs de la population francophone et anglophone	1. Produire des rapports démographiques sur les effectifs du SCT	DRH	Semestriel

**Favoriser l'épanouissement des minorités linguistiques francophones et anglophones du Canada, et promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne (partie VII de la *Loi sur les langues officielles*)**

Objectif : Veiller à ce que soient prises des mesures positives

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
--------------------	-----------	-------------	--

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
<b>F) Les employés du SCT sont conscients des obligations de l'organisme qui découlent de la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i></b>	<b>1. Offrir de la formation et du soutien aux analystes du SCT :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir des séances d'information annuelles, sous forme de camp de formation, aux analystes de programmes et de politiques, y compris des présentations PowerPoint de Patrimoine canadien et du Centre d'excellence en langues officielles (CELO), lequel fait partie du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH) du SCT</li> <li>• Fournir aux analystes de l'information essentielle sur les LO, dont une étude de cas, pour les aider dans l'examen des présentations au Conseil du Trésor</li> </ul>	DRH	Dans les 30 jours suivant l'annonce des revues ou examens des dépenses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En tant que bonne pratique, fournir aux analystes, au besoin, de l'information sur les aspects des LO à prendre en compte lorsqu'ils analysent des propositions soumises dans le cadre des revues ou examens des dépenses</li> </ul>	DRH	Dans les 30 jours suivant l'annonce des revues ou examens des dépenses
	<b>2. Afficher de l'information relative à la partie VII de la LLO sur l'InfoSite et le site Web du SCT :</b>	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier toutes les présentations sur la partie VII sur l'InfoSite</li> </ul>	DRH / CSAM	Continu

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter de l'information à la page du champion des LO sur l'InfoSite concernant la partie VII de la LLO et les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)</li> </ul>	DRH / CSAM	2015–2016
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Afficher sur l'InfoSite la version révisée de la <i>Politique ministérielle sur les langues officielles du SCT</i> pour assurer la prise en compte continue de la dualité linguistique et des CLOSM dans les processus décisionnels du SCT</li> </ul>	DRH / CSAM	2015–2016
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Afficher à la page des LO de l'InfoSite le Plan d'action pour les LO 2015-2018 et le Rapport annuel des résultats, et y insérer des liens vers la partie VII de la LLO, le site Web de Patrimoine canadien (PCH) et la partie VII du Recueil de ressources sur les langues officielles</li> </ul>	DRH / CSAM	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour régulièrement le site Web du SCT afin de s'assurer que les CLOSM connaissent les grandes priorités et initiatives du SCT</li> </ul>	DRH	Continu

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le SCT En bref et les messages À la une!, rappeler aux employés leurs obligations en matière de LO lorsqu'ils voyagent en service commandé au pays ou à l'étranger</li> </ul>	DRH	Annuellement
	<p><b>3. Célébrer chaque année Les Rendez-vous de la Francophonie et la Journée de la dualité linguistique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir des événements annuels à l'échelle de l'organisation et dans les secteurs pour célébrer et promouvoir Les Rendez-vous de la Francophonie (en mars) et la Journée de la dualité linguistique (en septembre)</li> <li>• Inviter des représentants des CLOSM à participer à un événement au cours de la période du plan</li> </ul>	DRH / CSAM	Les événements ont lieu annuellement en mars et en septembre
<p><b>G) Le SCT consulte ses partenaires ainsi que communique et collabore avec eux au sujet des questions relatives aux LO</b></p>	<p><b>1. Établir un dialogue avec les principaux intervenants (CLOSM, PCH) :</b></p>	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter les représentants nationaux des CLOSM au sujet du Plan d'action et des principales initiatives ministérielles afin de connaître leurs préoccupations et les enjeux qui les touchent</li> </ul>	DRH	Triennal

Résultats attendus	Activités	Responsable	Échéancier et indicateurs d'avancement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer de l'information à PCH et collaborer à la détermination des enjeux</li> </ul>	DRH	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une réunion annuelle avec les CLOSM</li> </ul>	DRH	Annuellement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nom du coordonnateur national du SCT concernant la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i> figure sur l'InfoSite et le site Web du SCT, et est communiqué au PCH et aux CLOSM.</li> </ul>	DRH	Continu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les points de vue du SCT et travailler avec PCH pour communiquer les orientations et les interprétations d'application horizontale relatives aux LO</li> </ul>	DRH	Continu
	<p><b>2. Pour la campagne de recrutement universitaire du SCT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la sensibilisation aux deux langues officielles dans la campagne (p. ex., distribution d'outils promotionnels à 52 universités francophones et anglophones de tout le pays)</li> <li>• Informer les représentants de la Fédération des communautés francophones et acadienne et du Quebec Community Groups Network des campagnes de recrutement du SCT</li> </ul>	DRH	Continu

<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier et indicateurs d'avancement</b>
	<b>3. Participer à la Conférence des champions des langues officielles, au Conseil du Réseau des champions des langues officielles et au Comité consultatif ministériel sur les langues officielles</b>	Champion des langues officielles	Continu
	<b>4. Participer aux conférences et aux réunions des coordonnateurs nationaux</b>	DRH	Continu
	<b>5. Communiquer de l'information sur la partie VII de la LLO aux membres du Comité consultatif ministériel sur les langues officielles du SCT</b>	DRH	Continu
	<b>6. Coordonner des activités avec PCH pour informer les représentants ministériels des LO des plus récents enjeux et tendances en matière de LO</b>	CELO	Continu

## **Annexe : Rôles et responsabilités en matière de langues officielles au SCT**

### **Leaders (Comité exécutif)**

- Donner l'exemple en matière de langues officielles.
- Favoriser et promouvoir un environnement propice à l'utilisation des deux langues officielles
- Veiller à ce que les mécanismes de soutien soient en place pour permettre aux gestionnaires de fournir les outils et la formation nécessaires pour favoriser un environnement bilingue.

### **Gestionnaires**

- Porter les questions, les problèmes et les suggestions à l'attention de la haute direction.
- Donner l'exemple en offrant un milieu de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles, par exemple, en dirigeant des réunions bilingues.
- Promouvoir un milieu de travail inclusif et favorable pour les employés des deux groupes de langues officielles; veiller à ce qu'on leur fournisse de la formation, du perfectionnement et des affectations, ainsi que du soutien et des outils dans la langue officielle de leur choix, le cas échéant.
- Encourager les employés à participer aux événements organisés dans le cadre du Programme des langues officielles.

## **Employés**

- Contribuer et participer à la promotion d'un environnement propice à l'utilisation des deux langues officielles.
- Porter les questions, les problèmes et les suggestions à l'attention des gestionnaires.
- S'exprimer dans leur première ou leur deuxième langue officielle afin d'encourager l'usage des deux langues officielles.
- Participer aux événements organisés dans le cadre du Programme des langues officielles.

## **Champion des langues officielles**

- Faire connaître le Programme des langues officielles aux employés du SCT.
- Intervenir sur les questions importantes qui pourraient influencer le Programme.
- Appuyer les initiatives du Comité consultatif ministériel sur les langues officielles.
- Rendre compte périodiquement au Comité exécutif.

## **Membres du Comité consultatif ministériel sur les langues officielles**

- Fournir une tribune aux employés des secteurs pour discuter de questions sur les langues officielles.
- Envisager de nouvelles idées et stratégies visant à accroître les possibilités d'apprentissage et de maintien en la matière.
- Déterminer des questions qui ont une incidence sur les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire et conseiller la direction sur des stratégies et des techniques permettant d'aborder ces questions.

- Promouvoir des activités qui aident à accroître la sensibilisation et la compréhension des deux groupes de langues officielles, et participer à ces activités.
- Participer activement à la réalisation du mandat du Comité en appuyant le Comité exécutif dans la mise en œuvre du Programme des langues officielles au SCT. Une façon de participer est de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action ministériel pour les langues officielles.

## **Division des ressources humaines**

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer et améliorer continuellement le programme des langues officielles, le programme centralisé de formation linguistique et les mesures administratives du Secrétariat. Elle fournit des conseils et de l'orientation stratégiques en matière de langues officielles aux gestionnaires et aux employés du Secrétariat et les sensibilise au sujet de leurs rôles et de leurs obligations aux termes de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et de la *Politique sur les langues officielles* du Conseil du Trésor.
- Recommander des stratégies visant à améliorer le rendement de l'organisme sur le plan des LO et fait rapport chaque année sur les activités du Secrétariat. À cette fin, elle assure la gestion et la mise à jour de toutes les bases de données relatives aux langues officielles du Secrétariat.
- Veiller à la coordination du processus de traitement des plaintes en matière de langues officielles provenant des employés ou du commissaire aux langues officielles, et à la résolution de celles-ci en collaboration avec le secteur visé par la plainte.
- Favoriser un changement de culture en ce qui a trait à la dualité linguistique au moyen de trousseaux d'information, de présentations et de séances de formation en vue de respecter la LLO et la *Politique sur les langues officielles* du Conseil du Trésor et d'optimiser la qualité des services offerts.
- Favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, consulter leurs représentants et les autres ministères pour favoriser la collaboration et les échanges, et veiller à la mise en place de mesures positives visant à favoriser la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles dans la société canadienne.
- La personne chargée des LO au SCT participe aux réunions avec le Centre d'excellence en langues officielles du BDPRH afin de discuter des politiques, des questions et des pratiques exemplaires relatives aux parties IV, V et VI de la LLO.
- Le coordonnateur national chargé de la partie VII de la LLO au SCT rencontre Patrimoine Canadien afin de discuter des politiques, des questions et des pratiques exemplaires relatives à la partie VII de la LLO.

- Établir les paramètres relatifs à la formation linguistique ainsi qu'aux mesures administratives.

## **BDPRH – Centre d'excellence en langues officielles**

Appuyer les institutions fédérales dans l'application des parties IV, V et VI de la LLO et créer les conditions propices pour garantir :

- que les Canadiens reçoivent des services dans la langue officielle de leur choix;
- que les institutions fédérales créent un climat de travail favorable à l'utilisation des deux langues officielles;
- que les institutions fédérales offrent des chances égales d'emploi et d'avancement aux francophones et aux anglophones;
- que les effectifs des institutions fédérales tendent à refléter la présence des collectivités francophone et anglophone au Canada.

---

## **Notes en bas de page**

- 1 On parle de « poste réversible » en matière d'exigences linguistiques lorsque les fonctions et tâches du poste requièrent l'emploi d'une seule langue officielle et que le ou la titulaire choisit laquelle utiliser.

---

**Date de modification :**

2016-01-14